





Le Patrimoine Culturel et/ou Naturel et/ou Immatériel

Candidature Initiale	Renouvellement
La présente convention est signée entre :	
 Le porteur du projet de labellisation Duras, d'une part : QUAI CYRANO 	de la destination Pays de Bergerac et
1 rue des Récollets 24100 BERGERAC	
Tel : 05 53 57 03 11 e-mail : contact@qua Représenté par Pascal PREVOT en qualité	•
 Le partenaire du réseau Vignobles 8 part : 	Découvertes du Pays de Bergerac, d'autre ،
Nom du site :	
Nom et Prénom du représentant :	
Téléphone :	
Email:	
Adresse:	
Nombres de visiteurs annuels :	
Site Internet :	

2- Critères à Respecter *

*Tous les critères sont obligatoires

- Être le relais d'information vers les autres professionnels bénéficiaires de la marque (restaurants, caves, sites naturels et patrimoniaux, ...) : oui / non
- Être ouvert pendant toute la période d'activité touristique principale de la destination (au moins haute et moyenne saison)
 Précisez la période d'ouverture :
- Pour les monuments, musées ou sites de visite, proposer un accueil physique, une billetterie*
 - * L'accueil physique peut être assuré par l'office de tourisme. Remarque :

- Être fléché, facile d'accès et bénéficier d'un stationnement à proximité
- Pour les monuments, musées ou sites de visite, disposer d'un parking dimensionné pour l'accueil de groupes Remarque :
- Entretien du site assuré par :
- Proposer un parcours de découverte dans au moins une langue étrangère.
 Laquelle (lesquelles) :
- Disposer de son propre site internet ou être référencé sur celui d'un organisme institutionnel (OTSI, CDT...)
 Adresse du site Internet :

Remplir **un des critères parmi ceux énoncés** ci-dessous (entourer les points correspondant) :

- Être lauréat du Prix National de l'Œnotourisme
- Programmer des évènements pour animer la destination
- Être dans une démarche qualité et/ou porter la marque Qualité tourisme
- Proposer une visite en lien avec l'univers du vin
- Proposer une prestation exemplaire d'un savoir-faire local et/ou une dégustation commentée exemplaire d'un produit du terroir
- Accepter les cartes de crédit

3- Engagements

Le prestataire s'engage à :

- Respecter l'intégralité des critères du label national Vignobles & Découvertes et à se plier aux éventuels contrôles du respect des différents critères.
- Apposer la plaque « Vignobles & Découvertes » de façon visible (à l'entrée du site ou à l'accueil),
- Intégrer le logo sur son site internet et ses documents de communication et insérer un lien vers les sites des pilotes et des chefs de file du territoire.
- Renvoyer la clientèle vers les autres prestataires porteurs de la marque, lorsque la prestation répond à la demande du visiteur/client/touriste.
- Participer aux actions d'animation entreprises par le réseau.
- Le partenaire déclare être en conformité avec toutes obligations légales ou réglementaires régissant son activité et/ou sa profession, conformément au

- point 5.3 du règlement d'usage ; notamment, concernant la réglementation sur les établissements recevant du public (ERP).
- Le porteur de projet et son partenaire s'engagent à prôner et à pratiquer la consommation responsable.
- Le partenaire s'engage à prendre connaissance et à respecter l'ensemble des dispositions du règlement d'usage de la marque, annexes comprises.
- Le partenaire s'engage à respecter, maintenir, voire améliorer les points cités cidessus.

La commission de labellisation se réserve le droit de radier tout établissement ne respectant pas un ou des critères du label. Le prestataire devra alors cesser d'utiliser les outils de communication du label (logo et plaque).

Cet engagement est signé pour une durée égale à la validité du label pour la destination Pays de Bergerac et Duras.

En cas de changement de propriétaire ou de gérant, une nouvelle candidature est nécessaire.

Fait	à	le	/	[,]
1 011	<u> </u>		/	

Signature et cachet *

*signature non électronique

Le porteur du projet Quai Cyrano / Le Président Le partenaire candidat Rôle / Statut